



Justificatif de règlement du loyer

Par **sfoucher**, le **16/05/2008** à **13:38**

Bonjour, je suis actuellement locataire d'un appartement géré par une agence immobilière. Le bail est à mon nom et celui de mon amie. Cependant, mes frais d'hébergement doivent être remboursés pendant 6 mois par un organisme. Le problème, pour me faire rembourser, seul mon nom doit être indiqué sur le justificatif que j'envoie à l'organisme payeur. L'agence, elle m'indique qu'elle fait une quittance au deux noms qui sont sur le bail même si je suis le seul à payer. Aussi, je souhaiterais savoir si je peux exiger de l'agence qu'elle me donne un justificatif de mon règlement tous les mois. Si oui, existe-t-il un article de loi que je peux lui mentionner. Merci.

Par **Erwan**, le **17/05/2008** à **22:57**

Bjr, les locataires sont solidairement tenus au paiement du loyer et des charges. L'agence ne peut vous donner qu'une quittance aux deux noms sans distinction.